

# FICHE d' EXPOSITION aux agents chimiques dangereux

Selon l'art. R.4412-40 à R 4412-43 du nouveau Code du Travail

					Agents Sensibilisants R42-R43...
<b>CMR</b> <b>Cancérogène</b> : R40 - R45 - R49 <b>Mutagène</b> : R46 <b>Repro-toxique</b> : R60 - R61 - R62 - R63					

Agent(s) chimique(s) ayant une VLE

Date : \_\_\_\_\_ Fiche n° : \_\_\_\_\_

Nom prénom : \_\_\_\_\_

Date naissance : \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Poste de travail : \_\_\_\_\_

Risque : \_\_\_\_\_

Nature des travaux	Caractéristiques des produits Nom, référence logo, R..., FDS....	EXPOSITION	Autres RISQUES / NUISANCES	CONTROLE d' EXPOSITION Individuel au poste de travail		Mesures préventives prises* (R.231-56)	Durée & et importance des expositions accidentelles
		Période d'exposition Date début-fin	Origine physique, chimique, biologique...	Date(s)	Résultats		

Fiche à renvoyer à votre médecin de prévention

\* Informations nécessaires pour établir l'attestation d'exposition.